Le projet de parc photovoltaïque se dessine à Audenge: plus de 49 000 panneaux pourraient être installés

À l’occasion du conseil municipal d’Audenge de ce 12 décembre, l’avis d’enquête publique pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le site du Centre d’Enfouissement Technique a été présenté

Le projet d’implantation d’un parc photovoltaïque sur le site de l’ancien Centre d’Enfouissement Technique du Liougey s’envisage comme suit:

Le nombre total de panneaux photovoltaïques prévu est de 49 216. Ce projet permettra de produire annuellement environ 26 307 MWh. Soit la production équivalente à la consommation de 8 769 foyers.

Le parc photovoltaïque d’Audenge contribuera à réduire d’environ 7 892 tonnes par an la production de gaz à effet de serre (GES) et la réalisation du projet générera un loyer d’environ 270 000€ par an pendant 30 ans permettant de couvrir une grande partie des charges de post exploitation du site.
Les techniques de pose des panneaux photovoltaïques sur longrines permettent de garantir l’étanchéité des massifs de déchets réalisés par l’ADEME et ne contraignent pas la gestion du site. Le projet de parc photovoltaïque n’a par ailleurs pas d’incidence paysagère, olfactive ou sonore pour les riverains du site et pas d’incidence négative environnementale notable pour la faune et la flore situées dans et hors du site.

Etaient également à l’ordre du jour:

- Les conventions avec le Conseil Départemental concernant les aménagements de sécurité des quartiers de Lubec et Hougueyra

Compte tenu de la volonté de poursuivre la mise en sécurité des voiries sur le territoire communal, la commune souhaite réaliser des travaux sur la RD5E5, consistant à la réalisation de demi-olives à Lubec et à Hougueyra. La réalisation de ces travaux nécessite la signature d'une convention préalable avec le Conseil Départemental de la Gironde.
Le Conseil Municipal approuve la convention d'autorisation de travaux de traversée d'agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale sur les dépendances du domaine public départemental sur la RD5E5.

- Les conventions relatives à la mise en oeuvre d'un Projet Educatif Territorial et d'une charte qualité Plan mercredis.

Les activités périscolaires organisées par la commune pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial qui assure une offre structurée et diversifiée en faisant appel aux ressources du territoire.
Suite à la nouvelle organisation du temps scolaire hebdomadaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) mise en place à la rentrée scolaire 2018, l'Etat a souhaité favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de projets éducatifs territoriaux plus qualitatifs appelés plan mercredi qui vise notamment à favoriser une meilleure cohérence entre le temps scolaire et périscolaire et à soutenir le développement d'accueils de loisirs de qualité le mercredi.
L'organisation d'un plan mercredi permet à la collectivité de bénéficier d'un label qualité, d'aides financières spécifiques et d'une adaptation des conditions d'encadrement des accueils de loisirs du mercredi entraîne des changements dans l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires proposées par la commune d'Audenge.

- L’ouverture dominicale dérogatoire des commerces de proximité pour l’année 2019 selon le calendrier 2019 suivant :

– les 7, 14, 21 et 28 juillet 2019
– les 4, 11, 18 et 25 août 2019
– le 1er septembre 2019
– les 22 et 29 décembre 2019

Les secteurs concernés sont l’alimentation, l’équipement de la personne, l’équipement de la maison.